



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

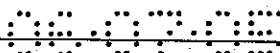
Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour : 2005.06.10 Avenant n°11 à la convention pour l'application de la charte qualité signée le 30 novembre 1995 entre certaines communes du Grand Parc et Phébus (commune de Versailles).

- M. Patrick CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Un avenant à la charte qualité est présenté par la société SVTU. Il doit permettre à la société de procéder à des améliorations du réseau Phébus sur le territoire de Versailles.



Le conseil régional subventionne les opérations d'amélioration des équipements de transports. Néanmoins ces subventions sont nécessairement versées à des collectivités qui pensent les reverser aux entreprises en charge de ces services.

Les améliorations prévues par Phébus sont les suivantes :

- Ligne 56-23 (Versailles Tour)
Acquisition d'un bus à étage.
- Ligne 56-30 (W : desserte de Satory)
Mise en circulation d'un autobus standard à plancher surbaissé IRIS BUS.
- Ligne 56-17 (« R » : Versailles gare des Chantiers – Versailles université)
Renouvellement de deux autobus articulés anciens par des autobus à plancher surbaissé IRIS BUS AGORA Long.
- Ligne 56-05 (« G » : Versailles gare des Chantiers – Versailles Pershing)
Renouvellement de cinq autobus anciens par des autobus standards à plancher surbaissé IRIS BUS AGORA Long.
- Poteaux d'arrêt
Acquisition de vingt-cinq poteaux d'arrêt deux faces pour la périphérie du réseau.

Cet avenant doit permettre à la société SVTU de bénéficier de subventions régionales à hauteur de trente pourcents pour le bus et de cinquante pourcents pour les poteaux d'arrêt.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le conseil communautaire,

approuve l'avenant n°11 à la convention pour l'application de la charte qualité signée le 30 novembre 1995 qui lie le Grand Parc à Phébus.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

PAR 75
06.07.95